



Commune de Civrieux d'Azergues
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 février 2015

L'an deux mil quinze, le 26 février à 20h 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 février 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie Pierre TEYSSIER, Maire.

Etaient Présents : Mme Marie Pierre TEYSSIER, M. Michel PASSARELLI, Mme Liliane DALLA LIBERA, M. Gabriel BARROT, Mme Mylène ROLAND, Maires Adjoints ; M. Etienne du CHAFFAUT, Mme Françoise BRESSON, M. Gérard MOREL, Mme Christine CHENIVESSE, M. Loïc BOUCHARD, M. Gérard GALOIS, M. Denis BINAUD, Mme Béatrice CESARI, M. Gabriel EHRET.

Absente excusée : Mme Isabelle ADELIN donne pouvoirs à Mylène ROLAND.

Nombre de conseillers en exercice: 15 présents : 14 votants: 15

Secrétaire de séance : Françoise BRESSON

Mme le Maire fait part du décès de M. Gilles Darnaud, Maire de Lucenay.

Lecture est donnée par M. Passarelli d'un témoignage de condoléances adressé par le conseil municipal de Corciano à l'occasion des attentats de Paris, au début de l'année.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Vote du compte administratif et compte de gestion 2014

Budget commune

Mr du Chaffaut, chargé des finances donne lecture des résultats de l'exercice 2014 qui font ressortir :

Pour la section de fonctionnement, un excédent de 602 734.84€

Pour la section d'investissement, un excédent de 5 410.74€

Il convient d'affecter le résultat de fonctionnement au compte R 1068 investissement pour 189 810.22€ et au compte R 002 fonctionnement pour 412 924.62€

Mme le Maire quitte la salle et le doyen d'âge soumet au vote

Ces documents comptables sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

Budget M 49 assainissement

Les résultats de l'exercice font ressortir :

Pour la section d'exploitation un excédent de 105 041.65€

Pour la section d'investissement un excédent de 331 013.29€

Le résultat d'exploitation est affecté au compte R 002.



Mme le Maire quitte la salle et le doyen d'âge soumet au vote
Ces documents comptables sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

Gabriel Ehret demande si la SAUR a prévu des travaux d'investissements pour l'année 2015.
Rien n'est inscrit pour cette année.

CCBPD – approbation du pacte financier

A la suite des décisions de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, les quatre communautés Pays du Bois d'Oingt, Beaujolais Saône Pierres Dorées, Beaujolais Val d'Azergues, et Mont d'Or d'Azergues ont travaillé ensemble, dès la fin de 2012 et toute l'année 2013, sur ce que sera la nouvelle Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

Le 5 mai 2014, une réunion a été organisée pour présenter à l'ensemble des nouveaux conseillers communautaires le PACTE financier élaboré.

C'est sur la base de ce pacte, qu'ont été prises les décisions statutaires du 7 mai 2014.

Deux compétences restaient en suspens dans le pacte financier : les compétences Jeunesse et Petite Enfance.

Ce travail a abouti à des décisions qui ont été finalisées par la délibération du 7 mai 2014, qui a arrêté les nouvelles compétences exercées par la communauté de communes. Les décisions de cette délibération ont été reprises par l'arrêté préfectoral N°2014 189-0017 du 8 juillet 2014.

A la suite du vote du 7 mai, un nouveau travail a été réalisé avec KPMG sur la compétence Jeunesse et Petite Enfance. Ce qui a abouti à un document de Septembre 2014, qui fixe le coût de ces compétences et instaure une solidarité de 15% sur ces coûts. La discussion a continué sur le coût de ces compétences et a donné lieu à quelques modifications à la marge de ce document.

Le 29 Octobre, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie et a approuvé le Pacte financier, à l'unanimité, 29 voix Pour et deux abstentions.

S'agissant d'un accord dérogatoire, ce pacte devait être approuvé, à l'unanimité, par le Conseil communautaire pour être applicable.

Dans sa séance du 10 Décembre 2014, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur l'accord par 48 voix pour, 2 abstentions, 1 contre.

L'unanimité, n'étant pas atteinte pour une voix, il appartient, à présent, aux conseils municipaux de se prononcer.

Le pacte financier, à savoir les attributions de compensation des communes seront approuvés



si la majorité qualifiée se prononce favorablement. La majorité qualifiée est constituée si, 2/3 des communes représentant la moitié de la population de la communauté ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population, votent ce pacte.

Faute de délibération dans un délai de trois mois, l'avis du conseil sera réputé favorable.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé cité ci-dessous et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le pacte financier qui prévoit une attribution de compensation pour la commune de Civrieux, constante pour les années 2015 à 2021 pour la somme de 676 235€

Appellation impasse située contre la Tablee Médiévale

Des constructions vont être réalisées au bout de cette impasse. La commission voirie propose de la dénommer : Impasse du Maligneux ou de la Roseraie

Mme le Maire soumet au vote

A l'unanimité les élus choisissent : Impasse du Maligneux

Mur Mme Bordes

Les propriétaires du mur avaient été informés du déroulement des travaux et s'y opposent, ils reprennent donc la responsabilité de ce mur.

Un nouveau courrier recommandé va leur être adressé en les sommant d'engager les travaux de consolidation, sous 1 mois.

Mme le Maire donne la parole aux élus

Denis Binaud fait remarquer une erreur concernant les finances dans le bulletin municipal. Il est fait mention de charges de personnel en investissement alors qu'elles ne peuvent être inscrites qu'en fonctionnement. Il demande qu'un rectificatif soit diffusé dans le petit bulletin sévérien, en comparant les budgets 2013 et 2014 réalisés. La correction sera apportée dans le petit bulletin sévérien.

Gabriel Ehret : En tant que membre de la commission environnement, déplore que des travaux soient réalisés sur la commune sans avoir été évoqué en réunion de travail, tels que arrachage des végétaux au rond-point de Marcilly, arbres au parc des Verchères. Il a bien noté qu'une réunion de la commission aura lieu prochainement et que ces points sont à l'ordre du jour.

M. Ehret demande pourquoi la commune a réutilisé les arbres des Verchères pour les mettre à côté des nouveaux bancs installés dans le village alors qu'il aurait été préférable d'en racheter. Il précise également qu'ils ont été replantés au nord et ne protégeront pas du soleil les occupants des bancs.

M. Barrot répond que les travaux ont en effet été effectués sans consultation de la commission environnement pour des raisons d'opportunité et d'économie : en effet, les agents ont



profité de la location d'une petite pelle pour d'autres travaux ; concernant les arbres des Verchères, ils étaient trop serrés.

D. Binaud précise qu'il s'agit d'arbres d'ornement de petit développement, qu'ils n'étaient absolument pas trop serrés. Ils ont été plantés de la sorte pour évoquer les vergers origine du mot « Verchères ».

Béatrice Césari interroge les élus concernés sur des demandes qui auraient été faites aux associations quant à leurs projets de manifestations pour les 5 à 10 ans à venir.

M. Passarelli indique que la question a été posée aux seuls utilisateurs du gymnase pour prévoir l'avenir de cette salle.

La séance est levée à 20h55.